

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 1ER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'a aucune portée normative. Il s'agit d'une introduction "littéraire", qui donne l'étonnante impression que l'on aurait introduit l'exposé des motifs à l'intérieur même de la loi.

Par ailleurs, il est très improbable que ce projet de loi conduise véritablement à "une meilleure efficacité publique" ou à "lutter contre l'érosion de la démocratie locale". L'inscrire ici n'y changera rien.